



Indemnités journalières pour les avs

Par **faben**, le **25/11/2009** à **21:35**

Bonjour, rnje suis en contrat droit public avs depuis bientôt six ans. J'ai eu durant cette période un congé mater, congés maladies et absence pour enfant malade. Je n'ai jamais eu de carence. En octobre 2009, j'ai eu la grippe, donc une semaine d'arrêt ; je viens de recevoir mes papiers, et on me carence de trois jours. Je croyais pouvoir bénéficier des memes droits que les fonctionnaires titulaires pourtant (plein traitement) . Il y a de quoi devenir fou, avec ce travail sans statut. Je vous en prie aidez-moi avant que je devienne définitivement folle : merci. rnrnP.S. : j'en ai assez de me battre, je suis vidée. Ils ne m'avaient pas payé le supplément familial en 2004 et 2005, il a fallu que je leur décrive les articles de la loi quadriennale pour comprendre que j'avais encore droit à mon supplément familial pour l'année 2005 ; l'année 2004 étant définitivement perdue.....à moins que; rnrnBONNE SOIREE